



Conseil Communautaire du 13 décembre 2018

Compte rendu N° CC2VV_10/2018

Le treize décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, convoqué le 5 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la salle des fêtes de Pays de Clerval.

PRESENTS :

Jean-Marie BARBIER (*Pays de Clerval*), Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Yves BOITEUX (*L'Isle sur le Doubs*), Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), François CIRESA (*Soye*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Bernard DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Albert FELEZ (*Lanthenans*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Michel FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Denis GIRARD (*Fontenelle-Montby*), Marianne GIRARDOT (*Pays de Clerval*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Jérôme GUILLOZ (*Roche-lès-Clerval*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Lucien LABEUICHE (*Hyémondans*), Gilles LAMBERT (*Chaux-lès-Clerval*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Rémy NAPPEY (*L'Isle sur le Doubs*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), André PARROT (*Désandans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Xavier PERRIN (*Montussaint*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Eliane SAVOUREY (*Anteuil*), Pierre SCHIFFMANN (*L'Isle sur le Doubs*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Chantal VURPILLOT (*Médière*), André VURPILLOT (*Désandans*).

ABSENTS EXCUSES :

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Gilles SAULNIER (*Tallans*), Gilles SAVOUREY (*Gondenans-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), Victor ZUAN (*Abbenans*)

ABSENTS SUPPLEES :

Frédéric GAINET (*Pompierre sur Doubs*), suppléé par Liliane MISTELET.

ABSENTS REPRESENTES :

Michael HUGONIOT (*Arcey*), pouvoir à Chantal JACQUEMIN, Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*) pouvoir à Joëlle PAHIN, Catherine MILLET (*Rougemont*) pouvoir à Claude COURGEY, Michel VERDIERE (*Arcey*) pouvoir à Alain PASTEUR, Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*) pouvoir à Alain ROTH.

ABSENTS :

Dominique BELFORT (*Rougemont*), Yves BOILLOT (*L'Hôpital saint Lieffroy*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Noël CHAVEY (*Onans*), Adeline GILLOT (*Marvelise*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Liliane GUYON-VEUILLET (*Branne*), Christian LEPAPE (*Gouhelans*), Denise MATHIOT (*Geney*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Fabrice SIMONIN (*Gondenans-lès-Moulins*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Pascale PREDINE (*Tournans*), Karine SIMON (*Rang*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*),

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné secrétaire de séance Rémy NAPPEY, parmi les membres du conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR

1. Intervention groupe La Poste

- Numérotation des rues

2. GEMAPI

- Validation statuts SMAMBVO
- Restauration Crenu : levée de réserves suite à enquête publique
- Validation plan d'actions Contrat de Rivière

3. Relais Petite Enfance : modalités de transfert du service et fonctionnement du service

- Biens meubles et immeubles
- Désignation des membres du Comité de Pilotage
- Convention de prestations de services avec la ville de l'Isle-sur-le-Doubs
- Convention avec les communes extérieures
- Agréments et conventions avec les cofinanceurs
- Autorisation pour encaissement / remboursement
- Transfert de personnel

4. Tourisme

- Logiciel taxe de séjour
- Voie verte : nouveau plan de financement
- Etude aire camping-car
- Subvention ENS Roches de NANS

5. Economie

- Vente de terrain ZA du Pré Rond

6. Déchets :

- Décision budgétaire modificative
- Clôture et transfert budget / écritures comptables

7. Ressources humaines :

- Avancement de grade
- Création poste rédacteur
- Transfert personnel

8. Renégociation Emprunt Maison de Santé

9. Questions diverses

Proposition d'ajout de points à l'ordre du jour

M. le Président propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- Validation Rapport de la CLECT
- Aides aux Associations

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstentions : 0

1. Intervention Groupe La Poste : numérotation des rues

Cf. annexe 1

2. GEMAPI :

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du Cycle de l'Eau, expose les sujets à l'assemblée.

➤ Validation statuts du SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon)

Pour rappel, le Conseil Communautaire de la CC2VV a délibéré pour adhérer au SMAMBVO le 25 janvier 2018. Au titre de l'année 2018, l'adhésion s'est faite sous forme d'une convention dans l'attente de la modification des statuts du SMAMBVO.

Il est rappelé à l'assemblée les objectifs de la modification des statuts :

- reformuler les compétences du Syndicat pour tenir compte des missions allouées à la compétence GEMAPI définie réglementairement;
- acter le retrait des Départements (Doubs, Haute Saône, Jura) du Syndicat et sa transformation en syndicat mixte fermé ;
- prendre en compte la modification des membres, faire évoluer la clé de répartition et adapter la gouvernance au sein des différents organes du Syndicat ;
- procéder à l'extension du périmètre du SMAMBVO pour intégrer des zones concernées par certains affluents de la rivière Ognon.

Discussions / réactions

- *François CIRESA estime que la dénomination « SMAMBVO » pourrait être simplifiée, pour une meilleure lisibilité et une prononciation plus aisée du nom de ce syndicat.*

Délibérations

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide:

Modification des statuts du SMAMBVO :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon,
- d'autoriser le Président à entreprendre les démarches relatives à cette décision.

Adhésion au SMAMBVO :

- de confirmer son adhésion au SMAMBVO, valant transfert de la compétence GEMAPI, pour le territoire constitué des communes du bassin versant de l'Ognon,
- d'étendre son périmètre d'adhésion au SMAMBVO pour la compétence GEMAPI, en y adjoignant le territoire constitué des communes du bassin versant de l'Ognon,
- d'autoriser le Président à :
 - * signer tous les documents relatifs à cette décision
 - * engager toutes les démarches nécessaires dans ce domaine.

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

➤ Restauration du Crenu – levée de réserve suite à enquête publique :

Pour le projet de restauration physique du Crenu, l'enquête publique concernant « la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et la déclaration d'intérêt général du projet » s'est déroulée du 20 août au 4 septembre 2018.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de 3 recommandations :

1/ La réserve :

L'AFB donne un avis favorable au projet sous réserve de la transmission de compléments techniques et leur validation : « Le maître d'ouvrage s'engage dans le cadre de l'élaboration du projet et au préalable à la réalisation des travaux par les entreprises, de travailler en concertation avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de lui faire valider les plans d'exécution ».

2/ Les recommandations :

L'ARS donne un avis favorable au projet en imposant des recommandations vis-à-vis du captage « Champs rouges », sachant que ces différentes recommandations seront décrites dans le dossier de DIG et feront partie des prescriptions imposées aux entreprises de travaux.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, dans le cadre de l'élaboration du projet et au préalable de la réalisation des travaux par les entreprises.

- décide de travailler en concertation avec l'AFB et de lui faire valider les plans d'exécution
- dit que les recommandations décrites dans le dossier de DIG feront partie des prescriptions imposées aux entreprises de travaux

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

➤ Validation plan d'actions Contrat de Rivière

Le contrat de rivière 2014/2017 a été prolongé pour être synchronisé avec le SDAGE Rhône Méditerranée 2016/2021 et le nouveau programme d'aide de l'Agence de l'Eau (2019-2024).

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'EPTB Saône Doubs pour affiner le programme d'actions sur le territoire de la CC2VV pour les 3 prochaines années.

Les ruisseaux concernés sont le Crenu, le Ruisseau de Soye, le Ruisseau de Blussans et le Ruisseau de Mancenans.

M. SPADETTO indique que les programmes d'action correspondant à chaque ruisseau avaient été transmis aux conseillers communautaires avant la réunion. Il présente, en séance, le détail pour chaque programme.

Aucune observation n'étant soulevée, il est demandé au conseil de valider le programme d'actions 2019/2021 du Contrat de Rivière.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et représentés, valide le plan d'action « CONTRAT DE RIVIERE 2019/2021 ».

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

3. Relais Petite Enfance : modalités de transfert du service et fonctionnement du service

Danièle NEVERS, vice-Présidente, expose le sujet à l'assemblée.

Rappel : définition d'un RPE et évolution du service

Un Relais Petite Enfance (RPE) répond aux assistants maternels, aux gardes à domicile et aux parents résidant d'un territoire.

C'est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges qui consiste à :

- mettre en relation les parents et les assistants maternels sur un territoire donné,
- informer les assistants maternels et gardes à domicile sur leurs droits (rémunération, congés payés, etc.) et leurs obligations (agrément...),
- aider et soutenir les assistants maternels dans l'exercice de leur profession,
- offrir aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent un espace ludique,

- informer les parents sur les différents modes de garde,
- informer les parents sur les différentes démarches administratives et sur les droits et obligations du parent-employeur.

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences de la CC2VV, le RPE de l'Isle sur le Doubs devient RPE intercommunal de la CC des 2 Vallées Vertes. En effet, le Conseil communautaire du 15 novembre 2018 a voté pour la prise de compétence globale « Relais Petite Enfance » sur le territoire de la CC2VV.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'exercice de la compétence RPE sur le territoire de la CC2VV sera le suivant :

- **Secteur de Rougemont :**
 - Convention avec la CC Doubs Baumoises dénoncée au 31 décembre 2018
 - Interventions du RPE de l'Isle sur le Doubs, nouvellement intercommunal
- **Secteurs L'Isle sur le Doubs /Pays de Clerval**
 - la Ville de l'ISD n'interviendra plus sur le secteur de Sancey/Belleherbe et en lieu et place, la conseillère intégrera les communes du secteur de Rougemont dans ses interventions.
 - Pour les communes de Beutal, Longeville, Montenois, Saint Maurice, Bretigney, il est proposé de continuer à proposer le service par convention
 - Le secteur de Pays de Clerval est déjà couvert par le RPE de l'Isle sur le Doubs

Ainsi la couverture complète des communes du périmètre intercommunal sera faite par le même service (actuel RPE de l'Isle sur le Doubs).

➤ **Biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence**

Lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit (CGCT, Article L1321-1).

Pour ce service, la Ville de l'Isle-sur-le-Doubs possède :

- une voiture (Clio 2).
- du matériel informatique, du mobilier, 1 téléphone portable, 1 logiciel, 1 imprimante, ...
- une structure de motricité intérieure, des jouets, jeux d'éveil, ...

Un constat contradictoire doit être dressé pour l'ensemble des biens transférés à la CC2VV, une liste exhaustive sera annexée au constat

- Un bâtiment du Relais Petite Enfance, situé 23 Quai du Canal à L'Isle sur le Doubs.
- La remise du bâtiment n'est pas souhaitée par la CC2VV.

Ce bâtiment sera mis à disposition à titre gracieux par la ville de l'Isle-sur-le-Doubs à la CC2VV.

☞ **Discussions / réactions**

- *Stéphanie PACCHIOLI demande à ce qu'il soit porté au présent compte-rendu et à la délibération correspondante le fait que le siège du RPE reste à l'Isle-sur-le-Doubs.*
- *Danièle NEVERS confirme effectivement que ce point a été abordé lors du travail préparatoire et fait bien partie des accords de transfert. Le siège du RPE de la CC2VV sera situé à l'Isle-sur-le-Doubs.*

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à signer le constat contradictoire de transfert de biens meubles et immeubles
- autorise le Président à accepter la mise à disposition du bâtiment du Relais, à titre gratuit
- précise que le siège du RPE sera sis à l'Isle-sur-le-Doubs

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

➤ Comité de pilotage

Un comité de pilotage doit être institué pour suivre les activités du RPE et être informé du bilan.

Celui de 2019 sera organisé conjointement par la Ville et la CC2VV, afin de présenter le résultat 2018 et le BP 2019.

Mme NEVERS propose la composition suivante pour le Comité de Pilotage :

Danièle NEVERS, Marie-Blanche PERNOT, Martine LOHSE, Stéphanie PACCHIOLI, Valérie ULMANN, Alain PASTEUR, Georges GARNIER, Thierry SALVI, Catherine MILLET, Madame le Maire de Bretigney et MM. les Maires de Montenois, Longeville-sur-Doubs, Saint-Maurice-Colombier et Beutal.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la composition du Comité de Pilotage exposée plus haut.

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

➤ Entretien et maintenance du bâtiment, de ses abords et du véhicule de service

En accord avec la Commune, il est proposé l'organisation et les responsabilités suivantes :

- le ménage est actuellement fait par un agent communal. Il est proposé de conserver cette organisation et de conventionner avec la Ville. Le ménage des locaux, y compris le lavage des tissus, accessoires (une trentaine de lessives par an), demande 3 h/semaine et sera effectué par l'agent communal.
- l'entretien du véhicule sera fait par la CC2VV
- les dépannages ponctuels, la maintenance du bâtiment, la préparation de la salle pour les réunions ou animations seront réalisés par les services de la CC2VV

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention pour les prestations de service fournies par la Ville de l'Isle.

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

➤ Partenaires et cofinanceurs

- Le Relais Petite Enfance propose à des communes extérieures l'adhésion au service. Il est proposé de poursuivre ce partenariat en transférant la convention de la ville de l'ISD avec les communes concernées. La CC2VV deviendrait signataire des conventions avec les communes extérieures et demandera les participations aux communes à compter de 2019 (basées sur les résultats de 2018) : **Beutal, Longeville, Montenois, Saint Maurice-Colombier, Bretigney.**
- La CAF et le Département délivrent des agréments à la Ville pour le service. Il s'agira de les transférer avec la prise de compétence.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à signer les conventions avec les communes extérieures qui bénéficient du service RPE
- autorise le Président à demander les agréments et signer les conventions avec les cofinanceurs

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

- Des recettes sont accordées par la CAF pour le fonctionnement du RPE sur les activités réalisées ou à réaliser. Une subvention exceptionnelle été attribuée en 2017 et versée à la Ville en 2018. Des dépenses ont déjà été engagées en lien avec ce financement. La Ville nous doit donc le solde puisque la CC2VV finalisera cette opération en 2019. Le montant correspondant sera donc déduit des AC demandées à la ville en 2019.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à encaisser le remboursement des recettes reversées par la ville
- autorise le Président à encaisser les subventions versées par les partenaires

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

➤ Transfert du personnel

Le Relais Petite Enfance est géré et animé par Isabelle KOMIANC. Il s'agit donc de transférer cet agent à la CC2VV, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Celle-ci sera reprise dans son emploi, selon les mêmes modalités que celles qu'elle avait à la ville de l'Isle-sur-le-Doubs. La CC2VV accepte de mettre à disposition de la ville cet agent pour poursuivre la gestion du Jardin Ki Roule (lieux d'accueil enfants-parents), à raison de 2h par semaine.

☞ Discussions / réactions

- *Gérard JOUILLEROT s'interroge sur les capacités, notamment humaines, du service RPE existant pour étendre le service sur le territoire du Pays de Rougemont.*
- *Danièle NEVERS explique que le RPE de l'ISD n'interviendra plus sur le secteur de Sancey-Belleherbe pour pouvoir s'étendre sur le secteur équivalent du Pays de Rougemont*
- *Stéphanie PACCHIOLI complète en expliquant que la ville avait anticipé et accompagné la CC du Pays de Sancey-Belleherbe depuis mars 2018 dans ses démarches pour trouver avec elle des solutions suite au retrait du service de son territoire.*

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- la création du poste de directrice : Educateur Principal Jeunes Enfants, cadre B, filière médico-sociale, à temps plein (35h)
- la reprise de l'animatrice dans son emploi, selon les mêmes modalités que celles existantes à la ville de l'ISD
- l'instauration du Régime Indemnitaire pour la filière médico-sociale : IFRTS, coefficient 5.95
- la mise à disposition de l'agent à la Ville de l'Isle sur le Doubs à hauteur de 2 h/semaine pour la gestion du Jardin Ki Roule

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

☞ Discussions / réactions

- *Danièle NEVERS remercie les services et les élus de la Ville de l'Isle-sur-le-Doubs pour les très bonnes relations et l'excellent travail réalisé tout au long de la démarche nécessaire à la préparation de ce transfert.*

4. Tourisme

➤ Logiciel taxe de séjour

Laurent TOURTIER, vice-Président en charge du Tourisme, expose le sujet à l'assemblée.

Le département du Doubs, via le CDT, a proposé il y a plusieurs mois la mise à disposition d'un outil de gestion mutualisé de la taxe de séjour. Les EPCI et Offices de Tourisme volontaires peuvent donc conventionner avec le département pour adhérer à cette plateforme. Suite à cela, nous recevons une proposition financière du prestataire pour la maintenance.

Le département prend à sa charge l'investissement de la plateforme : les EPCI devront uniquement s'acquitter des frais de maintenance chaque année directement auprès du prestataire.

Le montant pour la CC2VV est estimé à 120 €/mois, soit 1440 €/an. Cette dépense représente environ 10% du montant de la taxe de séjour que nous collectons chaque année.

La CC du Val de Morteau et la CAGB disposaient déjà d'un outil de gestion de la taxe. Nous les avons rencontrés et ils nous ont fait part des multiples avantages de cet outil :

- meilleur recensement des hébergements et donc augmentation des recettes de la taxe
- facilitation de la gestion au quotidien (lettres de relance, paiements en ligne,...)

Discussions / réactions

- M. le Président réagit au montant du coût de la maintenance qu'il juge important au regard du nombre de collecteurs concernés par le logiciel (une trentaine pour 15 000 € de perception annuelle).
Il propose de reprendre contact avec le Conseil Départemental pour discuter cette question avant de délibérer et propose donc d'ajourner cette décision.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Voie Verte : validation du nouveau plan de financement

Jacky BOUVARD, vice-Président, présente le sujet.

La CC2VV a appris en septembre que son projet de voie verte avait été retenu à l'appel à projets du Département : nous pouvons donc prétendre à une **subvention de 15%, plafonnée à 150 000 €.**

Par ailleurs, après de nombreux échanges depuis plusieurs mois dans le cadre du montage financier de l'opération, la Région Bourgogne Franche Comté a révisé en octobre son règlement d'intervention pour que notre projet de voie verte puisse bénéficier d'un financement de sa part.

Ce financement est de 40% et la subvention est plafonnée à 392 260 €.

Le taux total de subvention étant limité à 70%, nous devons donc revoir le plan de financement, afin d'intégrer ces modifications et pouvoir déposer le dossier de demandes de subventions correspondant.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
libellé	montant HT	libellé	montant HT
Cout des travaux	980 650,00 €	subvention Etat 15 %	153 108,01 €
Frais divers dont:		Subvention Conseil Régional de F-Comté (fiche interterritorialité) 40%	392 260,00 €
etat des lieux ouvrage d'art	4 000,00 €	Subvention Département du DOUBS (AAP) 15%	150 000,00 €
etat des lieux passage LGV	12 000,00 €		
convention transfert de gestion	8 000,00 €		
forfait maîtrise d'œuvre dont		Autofinancement	325 352,07 €
tranche ferme	6 912,00 €	Total	1 020 720,08 €
tranche conditionnelle	9 158,08 €		
Total	1 020 720,08 €		

Discussions / réactions

- Cyril SIMONIN demande des informations complémentaires sur ce projet, notamment la longueur de la voie qui serait créée et s'étonne du montant si important au regard de l'aménagement réalisé. Il demande à ses collègues élus si ce projet leur paraît pertinent et absolument nécessaire.
- Georges GARNIER juge ce point de vue intéressant, en soulignant que M. SIMONIN, nouveau conseiller communautaire, apporte un regard neuf sur cette opération.

- Jacky BOUVARD lui répond que ce projet s'inscrit dans une réflexion globale d'aménagement portée par 3 CC (CC du Pays de Villersexel, CC du Pays de Lure et CC2VV). Au total, 40 km de voie seront créés environ, dont 9 km pour la CC2VV situés entre Bonnal et Montagney-Servigney. Ce tronçon permettra à terme de rejoindre non seulement « la coulée verte » dans le territoire de Belfort et, de ce fait, la Suisse par l'euro vélo Suisse jusqu'à Bâle, mais aussi la chapelle de Ronchamp classée site UNESCO, ainsi que le Pays des 1000 étangs dans le sud des Vosges Saonoises.
Il ajoute que ce projet est très attendu par les habitants, mais aussi les touristes, très nombreux sur le secteur et aura par conséquent un effet positif sur l'économie locale.
- Rémy NAPPEY souligne que le premier estimatif présenté à l'assemblée s'élevait à 500 000 € et pas 1 million d'euros.
- Danièle NEVERS corrige ce chiffre en indiquant que le premier estimatif s'élevait plutôt à 700 000 €.
- Bruno BEAUDREY précise que cette opération faisait partie intégrante de la stratégie globale de la CC2VV à sa création. Il conclut les discussions en indiquant que la question à l'ordre du jour est la validation du plan de financement pour une demande de subvention, et pas une discussion sur le fond du projet.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le nouveau plan de financement
- d'autoriser le Président à signer la demande de subvention auprès de la Région

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 1

➤ **Etude aire de camping-car**

Suite à la révision des statuts, la CC2VV sera compétente très prochainement pour les études de projets touristiques d'intérêt communautaire.

La commune de Rougemont porte un projet d'aménagement d'une aire de services pour camping-cars. La société « camping-car park » peut réaliser une étude d'implantation, pour un montant de 1000 € environ.

☞ **Discussions / réactions**

- Cyril SIMONIN demande si le terrain sur lequel l'opération est projetée appartient à la CC2VV.
- Laurent TOURTIER lui répond que celui-ci appartient à la commune de Rougemont, qui reste compétente pour les travaux.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la prise en charge de cette étude par la CC2VV
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 1

➤ **Subvention ENS Roches de NANS**

Dans le cadre du suivi du site de l'ENS des Roches de NANS, la CC2VV a prévu de réaliser en 2018 des suivis d'espèces, permettant de clôturer le plan de gestion, prévu pour la période 2012-2017.

Finalement, ces suivis d'espèces n'ont pas pu être réalisés.

Ainsi, il est proposé de les réaliser cet hiver et ce printemps.

Ces études, dont le montant total est estimé à 9 650 € HT sont subventionnées par le Département à hauteur de 80%.

Opération	Coût estimatif	Taux de subvention	Montant de la subvention
Inventaire des amphibiens et des reptiles	3 200 €	80%	2 560,00 €
Inventaire des chiroptères	3 500 €	80%	2 800,00 €

Inventaire ornithologique	1 500 €	80%	1 200,00 €
Suivi de l'avifaune rupestre	500 €	80%	400,00 €
Inventaire des champignons	300 €	80%	240,00 €
Entretien et valorisation du sentier	150 €	80%	120,00 €
Coupe d'arbustes belvédères	500 €	80%	400,00 €

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la prise en charge de cette étude par la CC2VV
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

5. Economie : ventes de terrains sur la ZA du Pré Rond

Alain ROTH, vice-Président, présente le sujet à l'assemblée.

La SCI Cuse Rond-Point a sollicité la CC2VV pour acquérir la **parcelle ZK 144** dans le but de stationner des véhicules. Cette parcelle, d'une superficie de 2 144 m², est située en dehors du périmètre de la zone, c'est-à-dire hors permis d'aménager. Elle est donc non constructible. Conformément à la délibération prise en septembre 2017, les terrains non constructibles sont vendus au prix de 5 € HT du mètre carré.

Par ailleurs, la **parcelle ZK174p** est actuellement enclavée. Les services ont démarché les propriétaires limitrophes (SCI FG et SCI Cuse Rond-Point) pour leur proposer d'acquérir ce terrain, dans le cadre de leurs besoins futurs. Ceux-ci sont d'accord pour acquérir chacun une partie du terrain, au prix de 12 € ht/m² (terrain constructible) :

- 2 095 m² pour la SCI FG (Tout Faire Matériaux)
- 838 m² pour la SCI Cuse Rond-Point (Accel Auto)

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide

- de valider la vente de la parcelle ZK 144 à la SCI Cuse Rond-Point (2144 m²), au prix de 5 € ht le m²
- de valider la vente de la parcelle ZK174p à la SCI FG (2 095 m²) et à la SCI Cuse Rond-Point (838 m²) au prix de 12 € ht/m²
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

6. Décision budgétaire modificative : budget déchets

Jacky BOUVARD expose le sujet à l'assemblée.

➤ Adhésion SICTOM de Villersexel (budget 655)

Suite à l'adhésion de la CC2VV au SICTOM de Villersexel, trois factures restent à mandater :

- la participation du 4^{ème} trimestre 2018 pour le SICTOM de Villersexel (**77 081€**)
- la participation du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2018 pour le SICTOM des 3 COM 25 (**15 355 + 30 000€**).
- Le ticket de sortie de **40 000€** fixé préalablement

Les crédits budgétaires prévus au Budget Primitif n'étant pas suffisants (mandatement de factures 2017 en début d'année 2018 et ticket de sortie non prévu), il est nécessaire d'augmenter les crédits aux articles 611 et 6711.

Délibération :

Ouverture de crédits supplémentaires :

611 = + 90 000€

6711 = + 40 000€

Pris sur le suréquilibre de la section de fonctionnement

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

➤ **Clôture budget 654 (déchets secteur de l'Isle-sur-le-Doubs)**

Suite à l'adhésion complète de la CC2VV au SICTOM de Villersexel, le budget 654 (déchets régie Isles du Doubs) doit être clôturé au 31/12/2018. Des écritures comptables et de rattachement sont nécessaires.

Délibération:

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide

- de clôturer le budget 654 (déchets régie Isles du Doubs)

- d'autoriser la reprise des résultats sur le budget général 650

- d'autoriser le Président à effectuer les écritures comptables nécessaires

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

7. Ressources Humaines

Bruno BEAUDREY, Président, expose les sujets à l'assemblée.

➤ **Avancement de grade**

Quatre agents sont promouvables pour l'avancement de grade. Le coût annuel supplémentaire sera de 3 100 € charges comprises.

☞ **Discussions / réactions**

- *Cyril SIMONIN souhaite connaître l'identité des agents concernés par l'avancement de grade*
- *David VERMOT, DGS, précise que ces éléments ne peuvent être divulgués en Conseil Communautaire, pour des raisons de confidentialité. La CC2VV dispose d'un tableau annuel d'avancement, établi en concertation avec les élus de l'exécutif par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Ces propositions d'avancement de grade sont soumises au vote du Conseil Communautaire après avis de la Commission Administrative Paritaire.*

Délibération:

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

La création des postes suivants :

Rédacteur Principal 1^{ère} Classe ; Adjoint administratif Principal 1^{ère} Classe ; Adjoint technique Principal 1^{ère} Classe

Et la suppression des postes suivants :

Rédacteur Principal 2^{ème} Classe ; Adjoint administratif ; Adjoint technique Principal 2^{ème} Classe

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 54 Contre: 0 Abstention : 2

➤ Création de postes

Un agent a été reçu au concours de Rédacteur Territorial. L'évolution de la CC2VV, de son organisation et de ses compétences a conduit à la modification de sa fiche de poste. Cet agent exerce d'ores et déjà des missions correspondant au grade de rédacteur territorial.

Délibération:

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste de rédacteur au 1^{er} janvier 2019

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

Par ailleurs, un agent a été embauché début 2018 pour une durée de 10 heures par semaine sur un poste de comptable. Celui-ci correspond à l'appui apporté au pôle comptable de l'Isle-sur-le-Doubs. Son contrat arrive à terme le 7 janvier 2019 et il convient de le renouveler, pour une durée d'un an.

Délibération:

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide le renouvellement du CDD du poste de comptable, pour une durée d'un an, à raison de 10 heures par semaine.

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 1

8. Renégociation emprunt Maison de Santé

Bruno BEAUDREY, Président, rappelle à l'assemblée qu'en complément de la renégociation de la dette que la CC2VV avait entreprise au cours de l'année 2018, des démarches sont encore en cours pour l'emprunt de 553 000 €, contracté au Crédit Agricole pour la réalisation de la Maison de Santé de Rougemont.

Cette renégociation a fait l'objet de deux propositions émanant du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, avec les modalités suivantes :

- Durée 168 mois
- 425 000 € empruntés
- Taux livret A + 0.24% (taux garanti jusqu'à fin 2020)
- Possibilité de bloquer le taux à chaque échéance

Les échéances annuelles seront minorées de 6930 € (41 548 € à 34 618 €).

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 54 Contre: 1 Abstention : 1

9. Validation Rapport de la CLECT

Jean-Claude VERMOT, Président de la CLECT, expose le sujet à l'assemblée.

Conformément à l'article 1609 du code général des impôts, la CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées et a établi un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

La CC2VV a ensuite notifié aux communes ce rapport pour approbation. Celles-ci l'ont adopté à la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.).

Le Conseil Communautaire peut donc procéder à sa validation définitive.

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le rapport de la CLECT.

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 56 Contre: 0 Abstention : 0

10. Subventions associations

Bruno BEAUDREY rappelle à l'assemblée la mise en place d'un règlement d'aide aux associations.

Dans ce cadre, deux dossiers répondant aux critères d'attribution ont été reçus à la CC2VV dans les délais impartis et ont été soumis à l'exécutif, lors de sa séance du 6 décembre 2018 :

- ROUGEMONT CONCORDE (foot) pour l'organisation d'un stage sportif en direction des jeunes
- MOD'ANIM (ISD) pour l'organisation du Comité Miss 13/15 ans Franche Comté et une animation commerciale (salon de Printemps)

L'exécutif, après avoir étudié les dossiers, **propose l'octroi d'une subvention de 600 € pour l'association Rougemont Concorde et 400 € pour l'association Mod'Anim.**

Délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 600 € à l'association « ROUGEMONT CONCORDE »

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 1

-d'attribuer une subvention de 400 € à l'association « MOD'ANIM »

Votants: 56 Exprimés: 56 Pour: 40 Contre: 6 Abstention : 10

11. Questions diverses

Maisons de service au public Objectif Emploi MSAP OE

Danièle NEVERS informe l'assemblée que grâce à la mobilisation de tous, l'association MSAP-OE poursuivra ses actions en 2019.

Les soutiens réaffirmés, notamment financiers, de Monsieur le Préfet du Doubs et des élus du Conseil Départemental, ont permis d'envisager la poursuite des actions en 2019.

Madame Isabelle GEHIN conserve la direction de l'association tandis que 4 conseillères continueront de tenir les permanences sur Pays de Clerval, Rougemont, l'Isle-sur-le-Doubs, Bouclans, Sancey et Belleherbe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

A Pays de Clerval, le 20 décembre 2018

**Le secrétaire de séance
Rémy NAPPEY**



**Le Président,
Bruno BEAUDREY**

